

La collaboration entre Enercoop et le parc éolien de l'Hyrôme

Une valeur ajoutée écologique et citoyenne au complément de rémunération

Paris, le 9 juillet 2019 - Grâce à un nouveau modèle de contrat d'agrégation groupée, Enercoop permet de sanctuariser et flécher une partie des revenus de la vente d'électricité de nouveaux projets d'énergie renouvelable vers des actions à forte valeur ajoutée écologique et sociétale, à mettre en œuvre dans la région du site de production. En 2019, plusieurs dizaines de milliers d'euros devraient déjà être débloqués *via* ce mécanisme. Aujourd'hui, un premier contrat vient d'être signé avec le parc éolien citoyen de l'Hyrôme (49).

Enercoop et ses partenaires ont conçu un contrat d'agrégation tripartite, destiné aux nouveaux projets d'énergie renouvelable qui bénéficient de subventions publiques via le complément de rémunération.

Dans le cadre de ces contrats, Enercoop achète l'énergie produite par les projets et la revend à un agrégateur. Enercoop verse également au producteur une surprime, dont une partie est contractuellement fléchée vers des actions à forte valeur ajoutée environnementale ou sociétale au niveau local.

Un premier contrat de ce type vient d'être signé avec le parc éolien citoyen de l'Hyrôme, porté par l'association Atout Vent, dans le Maine-et-Loire, qui produira quelques 32 GWh annuels (soit près de 1000 foyers alimentés) grâce à 5 éoliennes. Pour ce contrat, la Compagnie Nationale du Rhône joue le rôle d'agrégateur.

La surprime versée par Enercoop sera dédiée à des actions de pédagogie liées aux enjeux écologiques ; à la bonne intégration du parc éolien dans son territoire ; au financement d'actions liées à la maîtrise de l'énergie et à la prévention écologique en faveur de la biodiversité ; ou encore à la lutte contre la précarité énergétique via le fonds [Énergie Solidaire](#).

En 2019, une dizaine de ces contrats à forte valeur ajoutée environnementale devraient être conclus, pour un volume de près de 120 GWh. Ce seront ainsi plusieurs dizaines de milliers d'euros supplémentaires versés annuellement par Enercoop, consacrés à des actions à forte valeur ajoutée écologique dans les territoires.

Le parc éolien de l'Hyrôme se caractérise par une très forte participation citoyenne. Cette dimension est importante pour Enercoop car elle induit que les projets sont maîtrisés et gouvernés par des citoyens et collectivités avec *in fine* des retombées positives fortes au niveau local. Enercoop travaille étroitement avec [Énergie Partagée](#), qui accompagne ce type de projets partout en France.

À propos d'Enercoop

Enercoop est un fournisseur d'électricité 100 % renouvelable et coopérative ayant une logique de circuit court, reconnu comme 'vraiment vert' par Greenpeace. Depuis sa création en 2005, il a pour mission de promouvoir et développer les énergies renouvelables, d'inciter à la maîtrise de la consommation d'énergie et de favoriser l'appropriation citoyenne de la question énergétique. Enercoop a pour objectif de s'approvisionner, directement et exclusivement, auprès de producteurs d'énergies renouvelables et développe des outils de maîtrise de la demande d'électricité. Composé de 11 coopératives, le réseau Enercoop s'organise sur les principes d'une gouvernance partagée, transparente et démocratique et accompagne des projets citoyens durables, dans les territoires.

En juillet 2019, avec plus de 80 000 clients, dont 40 000 sociétaires, 250 producteurs et 180 salariés, le réseau des coopératives Enercoop actionne actuellement un changement d'échelle, pour construire, par tous et pour tous, un nouveau paysage énergétique.

Plus d'informations sur www.enercoop.fr

Contact presse

Enercoop – Marie-Laure Haroun – marie-laure.haroun@gootenberg.fr – 01 43 59 00 47